

114^e session du Conseil de l'OIM

Débat général



Intervention de la France

Monsieur le Président,

Madame la Directrice générale,

La France s'associe aux déclarations de l'Union européenne et de l'Ukraine.

Je souhaite vous exprimer notre soutien et nos vœux, Madame la Directrice Générale, pour vos débuts à la tête de l'OIM. Vous entamez votre mandat dans un contexte où le nombre de migrants n'a jamais été aussi élevé, dépassant en 2022 les 280 millions de personnes.

Les migrations constituent l'un des phénomènes majeurs de notre temps et des prochaines années. Chacun en connaît autant le potentiel que les risques. Il est du devoir des Etats de coopérer pour des phénomènes migratoires humains et maîtrisés dans un esprit de responsabilité partagée.

Parmi les multiples facteurs de ces déplacements, trop souvent provoqués par les conflits, les crises ou la pauvreté, le changement climatique s'affirme comme l'un des enjeux majeurs : la Banque mondiale annonce que d'ici à 2050 plus de 216 millions de personnes pourraient être déplacées du fait des conséquences du réchauffement global. Ces défis appellent à la mobilisation de votre

organisation et de l'ensemble de la communauté internationale. Votre participation à la COP28 à Dubaï revêt une grande importance.

Madame la Directrice générale,

La France tient à saluer l'action de l'OIM en réponse aux défis migratoires. Tout d'abord, le personnel de l'OIM est en première ligne pour apporter protection et assistance aux populations vulnérables, notamment en Ukraine, au Soudan ou au Proche Orient. Hommage lui soit rendu. Dans toutes ces crises, le respect du droit international humanitaire et la protection des personnels humanitaires sont un impératif absolu.

Plus généralement, la France salue les réformes entreprises avec le soutien des Etats membres par vos prédécesseurs et vous-même, à ses côtés puis en responsabilité, Madame la Directrice générale, sur la révision du budget, le renforcement des moyens des chefs de mission de l'OIM sur le terrain et l'organisation générale de l'OIM. L'évaluation du MOPAN témoigne de la qualité de ces efforts.

Dans ce contexte et portée par la conviction qu'il faut à l'OIM une vision stratégique, la France a trois priorités :

1/ Premièrement, la promotion d'un multilatéralisme efficace et ouvert à tous les acteurs. C'est la raison pour laquelle la France jouera un rôle de premier plan à la tête du prochain Forum mondial sur la migration et le développement. Il s'agit de rappeler que les migrants sont des personnes qui doivent se voir reconnaître les droits fondamentaux qui s'attachent à chacun.

Je voudrais à ce sujet remercier les équipes de l'OIM pour leur appui, ainsi que les Etats membres qui travaillent à nos côtés sur la préparation de cette édition qui mettra à l'honneur les liens entre climat et mobilité.

2/ Deuxièmement, la recherche active de solutions. La France continuera à mettre en œuvre, avec la mobilisation des administrations de l'Etat, des collectivités territoriales, du secteur privé et de la société civile, le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

La France souligne à cet égard le caractère absolument crucial des phénomènes migratoire pour l'Europe, ainsi que dans les rapports entre l'Europe, la Méditerranée, l'Afrique, le Proche et Moyen-Orient, mais aussi le reste du monde, à commencer par l'Asie.

3/ Troisièmement, la mobilisation des financements. La France a porté à 36 millions d'euros nos contributions à l'OIM en 2023 et nous sommes l'un des principaux donateurs du fonds multipartenaires pour les migrations. La France considère la mobilité humaine comme un levier du développement durable et nous soutenons dans ce cadre une réforme du financement du développement. Cette réflexion était au cœur des discussions du récent sommet de Paris pour un nouveau pacte financier mondial.

En conclusion, Madame la Directrice Générale, et vous l'aurez compris à travers ces trois priorités, vous pouvez compter sur le plein soutien de la France à l'action de votre organisation.

Je vous remercie.